

PATRIMOINE

MIEUX PLANIFIER... MIEUX VIVRE

DONNER SANS
ATTENDRE

UN LEGS POUR
PERPÉTUER L'ŒUVRE
DU FONDATEUR DE
LA BONNE CHANSON

LA FIDUCIE
TESTAMENTAIRE,
UNE PREUVE
D'AMOUR... EFFICACE

BULLETTIN DE PLANIFICATION POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE ET LES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL VOLUME 13 :: NUMÉRO 1 :: AUTOMNE 2005

DONNER SANS ATTENDRE

DE SON VIVANT, DENISE PLAMONDON A CHOISI DE FAIRE UN LEGS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL EN MÉMOIRE DE SA MÈRE



Denise Plamondon est convaincue du bienfondé de son geste envers l'Université de Montréal et elle explique sa grande motivation : « C'est d'autant plus important de soutenir l'Université que les besoins sont de plus en plus grands. Il faut qu'on se solidarise, en tant que diplômés, pour soutenir l'éducation et les études supérieures. C'est ce qui nous a permis, à moi ainsi qu'aux gens de ma génération, d'avoir des carrières fructueuses. L'éducation est un droit, et on doit le préserver comme un bien très précieux. »

Originaire d'Amos, M^{me} Plamondon, maintenant cadre dans une grande société, a bénéficié de prêts et bourses du gouvernement du Québec alors qu'elle était étudiante. Elle attribue à ce privilège la chance d'avoir fait des études universitaires.

« Les femmes, à plus forte raison si elles étaient issues des régions, étaient loin d'être favorisées dans les années 60. Le cours classique ne leur était accessible qu'au prix d'un grand acharnement ; elles devaient être très motivées pour réussir et, aussi, avoir un peu de chance. »

Elle se souvient des propos visionnaires du ministre de l'Éducation Paul Gérin-Lajoie, à l'époque où elle était étudiante. Encore aujourd'hui, elle reconnaît l'importance des décisions qu'il a prises. « Il s'est passé beaucoup de choses dans notre société depuis 40 ans, nous en sommes redevables aux décideurs des dernières décennies. Désormais, il nous appartient, en tant que privilégiés qui avons eu accès aux études, de poursuivre leur œuvre à notre manière, notamment en soutenant notre alma mater. Nous ne pouvons plus compter uniquement sur l'État pour assurer l'avenir des grands établissements ; nous, les diplômés, faisons partie de la solution. Je suis heureuse de ma décision de léguer une partie de mes biens à l'Université, j'ai des amis qui songent à faire de même, nous sommes tous persuadés de la nécessité de ce geste solidaire à l'égard des générations qui nous succèdent. »

Cadette d'une famille de huit enfants, Denise Plamondon a été élevée par une mère qui devint soudainement veuve à l'âge de 40 ans. Cette chef de famille, qui a soutenu le commerce familial et qui avait tout juste une troisième année scolaire « forte », a pourtant transmis à ses



...DONNER SANS ATTENDRE

enfants des valeurs solides pour aborder la vie avec confiance et optimisme. Les études postsecondaires étaient d'ailleurs au centre des priorités familiales. Alors que les aînés ont dû aller sur le marché du travail pour aider financièrement la famille, M^{me} Plamondon a pu avoir accès aux études notamment grâce à l'aide financière du gouvernement du Québec. Loin d'avoir des regrets quant aux épreuves qui ont jalonné son enfance, elle se dit heureuse d'avoir vécu à une époque où la société se transformait profondément. Sa personnalité s'est développée dans le foisonnement des idées et dans le contexte stimulant de l'épanouissement de la cause des femmes.

Sure de ses convictions, responsable et très sensible aux enjeux de la société, Denise Plamondon a rédigé un premier testament à l'âge de 23 ans, puis a toujours veillé à le mettre à jour à chaque étape importante de sa vie.

Aujourd'hui, elle est fière de témoigner du legs substantiel qu'elle fait au profit de l'Université de Montréal. Et elle ajoute avec émotion qu'elle créera un fonds à la mémoire de sa mère, Noëlla Labonne-Plamondon, une bâtisseuse dont le nom restera ainsi gravé dans la mémoire collective.

Au moment de mettre sous presse, M^{me} Plamondon nous a informé d'une modification à son projet de don. Le fonds qu'elle va créer portera, en plus du nom de sa mère, le nom de sa nièce, Nathalie Dufour. Elle souhaite ainsi honorer la mémoire de cette jeune femme décédée tragiquement. Ce projet philanthropique, qui est maintenant au cœur de la famille, évolue avec les événements de la vie.

UN LEGS POUR PERPÉTUER L'ŒUVRE DU FONDATEUR DE LA BONNE CHANSON

Raoul D. Gadbois fut sans doute l'un des plus fidèles amis de la Faculté de musique de l'Université de Montréal. Frère cadet de l'abbé Charles-Émile Gadbois, fondateur de La Bonne Chanson, il a démontré sa générosité et sa loyauté envers l'œuvre de son frère d'abord en faisant don des instruments de musique ayant appartenu à l'abbé, puis en créant un fonds à sa mémoire pour la remise de bourses à des étudiants en chant.

Des sommes importantes ont été versées pour la constitution de ce fonds entre les années 1998 et 2000, ce qui permet depuis d'attribuer annuellement une bourse à un étudiant en interprétation du chant, spécialement

pour le répertoire français. Déjà, huit chanteurs ont reçu des bourses variant de 1000 à 5000 \$ et de nombreux étudiants jouiront du même privilège dans les années à venir.

Raoul D. Gadbois avait d'abord créé, en 1986, une fondation privée, la Fondation Abbé-Charles-Émile-Gadbois, qui a aidé plusieurs jeunes chanteurs au Québec au fil des ans.

À son décès, le 10 août 2002, l'attachement de Raoul D. Gadbois à la cause du chant ainsi que sa confiance à l'égard de l'Université de Montréal se sont prolongés grâce à un legs de près de un demi-million de dollars qu'il avait prévu et qui assure aujourd'hui un soutien indispensable aux productions annuelles de l'Atelier d'opéra.

Des générations de chanteurs et de mélomanes se rappelleront ainsi la contribution exceptionnelle de l'abbé Charles-Émile Gadbois à la culture traditionnelle canadienne-française et au chant comme emblème privilégié de la langue française.



L'ABBÉ CHARLES-ÉMILE GADBOIS



LA FIDUCIE TESTAMENTAIRE, UNE PREUVE D'AMOUR... EFFICACE



Le legs en fiducie se définit comme suit à l'article 1260 du Code civil du Québec :

« La fiducie résulte d'un acte par lequel une personne, le constituant, transfère de son patrimoine à un autre patrimoine qu'elle constitue des biens qu'elle affecte à une fin particulière et qu'un fiduciaire s'oblige, par le fait de son acceptation, à détenir et à administrer. »

Il s'agit de la création d'un patrimoine d'affectation autonome et distinct mis en place dans le testament et désignant les bénéficiaires du revenu ainsi que les bénéficiaires du capital. Ce patrimoine est géré par des fiduciaires nommés dans le testament et dont les pouvoirs sont également stipulés. Ce type de legs permet habituellement un contrôle post mortem sur les biens légués et un fractionnement du revenu du point de vue fiscal.

Pour les familles reconstituées, une des fiducies testamentaires les plus courantes est celle établie afin de pourvoir aux besoins du conjoint survivant, sa vie durant. Cette fiducie, qu'on appelle fiducie exclusive au conjoint, permet au conjoint survivant de recevoir, au long de sa vie, en exclusivité, la totalité du revenu de la fiducie. De plus, ce type de fiducie peut servir à payer les frais médicaux du conjoint et parfois même certaines dépenses. Au décès du conjoint, le résidu des biens de la fiducie sera remis à des personnes que le testateur aura pris soin de désigner, en l'occurrence ses enfants, appelés bénéficiaires du capital, avec l'organisme qu'on aura choisi de soutenir, par exemple l'Université de Montréal.

Pour des raisons de protection du patrimoine, la fiducie testamentaire est des plus adéquates. Nous rencontrons des testateurs qui souhaitent que les biens de leur succession soient administrés par des personnes autres que les bénéficiaires ; ils offrent ainsi une aide aux bénéficiaires possédant moins d'expérience financière. D'autres lègueront leurs biens en fiducie pour protéger les bénéficiaires d'éventuelles pressions de l'entourage ou de créanciers, ou tout simplement pour s'assurer que l'Université de Montréal, comme le suggère notre exemple, recevra sa part un jour ou l'autre.

•
M^e JULIE LEBREUX, NOTAIRE
M. FISC.



LES PERSONNES SUIVANTES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE, QUI RECONNAIT ET HONORE CEUX ET CELLES QUI ONT PRÉVU UN LEGS OU UN AUTRE DON PLANIFIÉ EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. DE PLUS, QUELQUE 200 AUTRES PERSONNES SONT MEMBRES ANONYMES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES DEPUIS LE 28 MARS 2005

Avard, Jacqueline
Bergeron, Michel

Berthiaume, Johanne
Cabana, Thérèse

Gagné, Pierre-Yves
Gauvin-Avard, Lucienne

Larouche, Claire
Marlhioud, Alain

Mathieu, François-Armand
Vaillancourt, Pierre-Louis

LES PERSONNES SUIVANTES REPRÉSENTENT LES SUCCESSIONS DES DONATEURS QUI ONT CONSENTI PAR LE PASSÉ UN LEGS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. AUSSI, PRÈS DE 100 AUTRES SUCCESSIONS SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES DEPUIS LE 28 MARS 2005

Succession André-Naud

● Jean-Pierre Lussier
Succession Carmen-Turgeon
● Yves Turgeon

Succession Claude-Ryan

● Paul Ryan
Succession Gérard-Parizeau
● Robert Parizeau

Succession Lionel-Philippe

● Michel Philippe
Succession Mary-A.-Williams
● Hélène Bouchard

Succession Maurice-Avard

● Jacqueline Avard
Succession Réjane-Bernier
● Louise Chrétien



LE CLASSEMENT DES DOCUMENTS PERSONNELS

Par Jean Dupriez

Le manuel interactif, haut en couleur, vous propose une méthode simple, pratique, flexible, accompagnée d'une démarche conceptuelle qui vous guide dans la création d'un système de classement personnalisé et efficace. Simplifiez-vous la vie !

Pour obtenir gratuitement cet ouvrage, veuillez cocher la case appropriée sur la carte-réponse ci-jointe.

LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE VOUS INSTRUIT



ENTRE NOUS

PAR CHANTAL THOMAS,

DIRECTRICE DE LA DIVISION DES DONNÉS MAJEURS ET PLANIFIÉS

L

a Société du patrimoine offrira dorénavant à ses membres, ainsi qu'à tous ceux qui en feront la demande, une série de rencontres visant à apporter des éléments de réponse aux questions les plus fréquemment posées sur les dons planifiés.

Les rencontres prendront la forme de présentations sommaires faites par des experts suivies de périodes de questions. Cette formule permettra aux participants de se familiariser, selon les séances, avec les options de dons planifiés, la fiscalité des dons et des legs, ou encore les affectations de dons à l'Université de Montréal et la création de fonds personnalisés. Divers spécialistes seront invités afin de fournir aux participants une occasion de connaître les profils et l'expertise de ceux et celles susceptibles de les aider dans la réalisation d'un don planifié, qu'il s'agisse d'un notaire, avocat, conseiller financier, fiscaliste, comptable, gestionnaire de fonds, etc.

Surveillez les dates des rencontres sur le site du Fonds de développement de l'Université de Montréal (www.fdev.umontreal.ca).

Par ailleurs, des rencontres individuelles sont toujours offertes sur demande.

Pour vous inscrire aux rencontres de groupe ou pour prendre rendez-vous avec un spécialiste, je vous invite à communiquer avec moi au (514) 343-5688 ou à l'adresse chantal.thomas@umontreal.ca.

Le bulletin *Patrimoine* est publié à l'intention de la famille universitaire et des amis de l'Université de Montréal. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus et peuvent être adressés à Chantal Thomas, Fonds de développement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3J7.

L'information présentée dans ce bulletin a été obtenue de sources jugées fiables, mais l'Université de Montréal ne peut garantir son exactitude. L'Université, ses employés et ses conseillers n'assument aucune responsabilité quant aux erreurs ou omissions, ou tout dommage découlant de l'usage des renseignements publiés. Nous recommandons aux lecteurs de consulter leurs propres conseillers afin de déterminer l'applicabilité, dans chaque cas particulier, de l'information contenue dans ce bulletin. Tous droits réservés. Ce bulletin est protégé contre toute reproduction ou exploitation illégale.